

Première inscription à la préparation à un concours ou à un examen professionnel

Première inscription à une préparation à un concours

Les candidats à une inscription à la préparation à un concours doivent déposer une demande sur le site **SESAME** de l'université entre le 20 mars et le 1er octobre 2006 si l'accès à cette préparation n'est pas soumis à une sélection.

Les candidats à une inscription à la préparation à un concours dont l'accès est soumis à une procédure de sélection doivent respecter le calendrier et la procédure définis par la direction de la composante (UFR) qui assure cette préparation.

[Liste des préparations à un concours](#)

Première inscription à la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA

Les étudiants inscrits dans des universités qui ne possèdent pas d'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) peuvent demander à s'inscrire à Université Paris Nanterre en vue de préparer l'examen d'entrée au CRFPA.

Les candidats à l'inscription à la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA doivent déposer leur demande sur le site **SESAME** de l'université au plus tard le 12 décembre 2006.

Mis à jour le 12 juin 2006

<https://etudiants.parisnanterre.fr/premiere-inscription-a-la-preparation-a-un-concours-ou-a-un-examen-professionne>